

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

24 janvier 2024, 17 h

Hôpital Notre-Dame

1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1

(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté à la séance ordinaire du 20 mars 2024)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M ^{me} Marie-Ève Brunet-Kitchen	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Dario Bussandri	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Caroline De Ladurantaye	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
D ^r Samuel Gatien	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M. Alain Primeau	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M ^{me} Nicole René	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Jacinthe Pepin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice
Vacant	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau du président-directeur général, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 17 janvier 2024, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 17 janvier 2024 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 janvier 2024, à 17 h 07.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que libellé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 24 janvier, à 12 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate qu'il y a une question inscrite au registre.

1. M^{me} Caroline Letarte-Simoneau, représentante nationale, APTS

M^{me} Caroline Letarte-Simoneau adresse la question suivante au conseil d'administration :

Déménagement du bureau Lafontaine : Au-delà des principes, je crois qu'il vous est nécessaire d'être en cohérence dans les paroles et gestes. Je constate donc que le CIUSSS s'éloigne des valeurs qui lui sont chères, soit celles du respect, de l'engagement et de la collaboration. Comment en tant que conseil d'administration peut-on ne pas considérer qu'au-delà de l'application d'une décision de nature administrative les impacts d'une telle décision pourront avoir à court, moyen et long terme, tant auprès de l'équipe visée que dans la communauté. J'aimerais avoir l'assurance que le CIUSSS « monitorera » les effets de l'actuation des changements, tant auprès du personnel dans un contexte d'attraction et rétention déjà difficile, mais aussi sur la mobilisation des familles visées par les services alors que l'on s'éloigne pourtant de la vision patient partenaires.

M. Jason Champagne, directeur programme jeunesse, indique que le déménagement s'actualise cette semaine. Tous les efforts ont été mis en place pour accompagner l'équipe dans le processus du déménagement afin de les aider dans l'intégration des changements. La direction est sensible aux doléances des personnes touchées par ces changements. Toutes les décisions prises dans ce dossier ont été faites dans un souci de diminuer le plus possible les impacts sur l'équipe et les familles.

À la demande de M^{me} Ulrich, M. Champagne fera un suivi sur la situation à la prochaine séance du conseil d'administration.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 22 novembre dernier:

14 décembre 2023

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 14 décembre, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

14 décembre 2023

Rencontre des présidents des conseils d'administration de tous les établissements du Québec avec le MSSS

Le 14 décembre, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une rencontre des présidents des conseils d'administration de tous les établissements du Québec avec le MSSS concernant le projet de loi 15.

10 janvier 2024

Séance du comité de vérification

Le 10 janvier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du comité de vérification.

10 janvier 2024

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 10 janvier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

12 janvier 2024

Séance du comité des ressources humaines

Le 12 janvier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité des ressources humaines. M. Michae Udy, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

19 janvier 2024

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 19 janvier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de gouvernance et d'éthique. M^{me} Jennifer Dahak, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

5. Rapport du président-directeur général

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 22 novembre dernier :

30 novembre 2023

Inauguration de la pharmacie St-Jean Gagnon – Quartier des spectacles

Le 30 novembre, M. Lehouillier a prononcé une allocution lors de l'inauguration de la pharmacie Familiprix St-Jean Gagnon située dans le Quartier des spectacles à Montréal. À cette occasion, il y a eu présentation de la mission de la pharmacie, de l'équipe, des valeurs de l'entreprise, des services offerts et des partenaires.

20 décembre 2023

Visite CHSLD Manoir-de-l'Âge-d'Or et Louis-Riel

Le 20 décembre, M. Lehouillier a participé à une visite des CHSLD Manoir-de-l'Âge-d'Or et Louis-Riel.

27 décembre 2023

Visite de l'urgence et de l'unité 2 sud à l'Hôpital de Verdun

Le 27 décembre, M. Lehouillier a participé à une visite de l'urgence et de l'unité 2 sud à l'Hôpital de Verdun en compagnie de M^{me} Julie Darveau, directrice des soins infirmiers (DSI) du CCSMTL, M^{me} Isabelle Allaire, directrice adjointe – volet opérations à la DSI et D^r Jean-François Thibert, directeur intérimaire de la direction des services professionnels et des affaires universitaires.

27 décembre 2023

Visite de l'urgence et de l'unité 8 AB à l'Hôpital Notre-Dame

Le 27 décembre, M. Lehouillier a participé à une visite de l'urgence et de l'unité 8 AB à l'Hôpital Notre-Dame en compagnie de M^{me} Julie Darveau, directrice des soins infirmiers (DSI) du CCSMTL, M^{me} Isabelle Allaire, directrice adjointe – volet opérations à la DSI et D^r Jean-François Thibert, directeur intérimaire de la direction des services professionnels et des affaires universitaires.

27 décembre 2023

Visite de l'Urgence-dépendance du CCSMTL

Le 27 décembre, M. Lehouillier a participé à une visite de l'Urgence-dépendance située au 110, rue Prince-Arthur à Montréal, en compagnie de M^{me} Vicky Kaseka, directrice santé mentale et dépendance.

17 janvier 2024

Lancement de la trousse d'accompagnement *Albert retourne à la maison*

En l'absence de M. Lehouillier, M^{me} Isabelle Matte, présidence-directrice générale adjointe, a prononcé une allocution lors du lancement de la trousse d'accompagnement *Albert retourne à la maison*.

Cette première trousse d'accompagnement pave la voie à toute une collection d'outils semblables, conçus pour aider efficacement les enfants, les adolescent.e.s et les familles sur le terrain en outillant l'ensemble des intervenant.e.s appelés à les soutenir.

19 janvier 2024

Colloque – Univers numérique en santé – Ensemble vers l'innovation

Le 19 janvier, M. Lehouillier a prononcé une allocution lors du colloque Univers numérique en santé sous le thème *Ensemble vers l'innovation*.

Cet événement a été l'occasion unique de découvrir comment les technologies peuvent se transformer en solutions concrètes. Il s'agit d'une initiative des deux pôles stratégiques de la direction générale adjointe Soutien, administration et performance (DGA-SAP), le Bureau de la transformation numérique et le Bureau de l'innovation, en collaboration avec la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE), la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), la direction des ressources humaines (DRH), la direction des communications et affaires juridiques (DCAJ) et de la direction des ressources informationnelles (DRI).

6. Qualité, performance et sécurité des soins et services

6.1 Tableau de bord de gestion stratégique

Madame Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Suivi des performances :

Évolution entre les versions du TB	2022-2023			2023-2024		
	P7-8	P9-10-11	P12-13	P1-4	P5-6	P7-P8
Cible en bonne posture 	14 (30 %)	12 (25 %)	13 (28 %)	16 (34 %)	17 (35%)	16 (33%)
Cible presque atteinte 	7 (15 %)	9 (19 %)	5 (11 %)	4 (9 %)	3 (6%)	2 (4%)
Avec un écart à la cible 	26 (55 %)	27 (56 %)	29 (62 %)	27 (57 %)	28 (58%)	30 (63%)
Avec un enjeu ou sans cible 	7	5	6	6	5	5
En évolution positive 	12 (26 %)	13 (27 %)	17 (36 %)	15 (32 %)	14 (29%)	17 (35%)
En évolution variable 	19 (40 %)	27 (56 %)	21 (45 %)	18 (38 %)	17 (35%)	14 (29%)
En évolution négative 	16 (34 %)	8 (17 %)	9 (19 %)	14 (30 %)	17 (35%)	17 (35%)
Évolution non disponible 	7	5	6	6	5	5

QUELQUES CONSTATS OBSERVÉS

- En comparaison avec la dernière production du tableau de bord (TB), il y a une légère baisse des cibles en bonne posture et des cibles presque atteintes. Cela se traduit par une augmentation des cibles avec un écart.
- Quant aux évolutions, il y a une augmentation des évolutions positives et une baisse des évolutions variables, alors que le pourcentage d'évolutions négatives reste le même.
- Le portrait des évolutions arrête donc de se détériorer après 4 productions ou l'on pouvait observer une augmentation des évolutions négatives. Toutefois, cette mauvaise performance a eu un impact sur les cibles, 63 % ne sont pas atteintes comparativement à 58 % à la dernière période.

INDICATEURS À SURVEILLER

Indicateurs avec une évolution négative  depuis au moins les deux (2) derniers TB :

- 6.2. Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière à l'urgence (en heures) – Hôpital Notre-Dame
- 7.1. Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour la clientèle ambulatoire – Hôpital de Verdun (Valeur cumulée)
- 8.1. Pourcentage de séjour de 48 heures et plus sur civière – Hôpital de Verdun
- 8.2. Pourcentage de séjour de 48 heures et plus sur civière – Hôpital Notre Dame

- 10. Délai moyen d'attente à l'évaluation à la protection de la jeunesse (Valeur cumulée)
- 11. Nombre de personnes en attente d'un service en santé mentale (Valeur périodique)
- 13.12. Nombre de demandes des chirurgies en attente depuis plus de 6 mois (Valeur périodique) CCSMTL
- 15.21. Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA) (2e ligne / Services spécialisés) Priorité Urgente
- 18.1. Taux d'incidence nosocomiale de colonisation entérocoque résistant à la vancomycine (ERV) par 10 000 jours présences – Hôpital de Verdun
- 20.2. Taux d'incidence nosocomiale des colonisations d'entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC) par 10 000 jours présences - Hôpital Notre Dame
- 27 Résultats du fonds d'exploitation

Indicateurs avec le passage de l'évolution de la performance d'un état positif ou variable à négatif ↓ depuis le dernier TB :

- 6.1. Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière à l'urgence (en heures) – Hôpital de Verdun
- 13.11. Nombre de demandes des chirurgies en attente depuis plus de 1 an (Valeur périodique) CCSMTL
- 16.22. Taux des demandes de services traitées, selon les délais définis comme standards du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DP- Services spécialisés) Priorité Élevée
- 19.1. Taux d'incidence nosocomiale de Clostridium difficile (C. difficile) par 10 000 jours présences– Hôpital de Verdun
- 19.3. Taux d'incidence nosocomiale de Clostridium difficile (C. difficile) par 10 000 jours présences– IRGLM
- 21.1. Taux d'incidence nosocomiale des cas COVID19 par 10 000 jours présences – Hôpital de Verdun

Notes supplémentaires

- Prendre note que les résultats sont extraits dorénavant de plusieurs sources autres que SID (Système d'information décisionnel) qui est aboli par le MSSS et sera remplacé par la plateforme PowerBI du Ministère.
- Prendre note que les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la P8 2023-2024;

Prendre note que les bilans du 3^e trimestre pour les indicateurs 28 Mesures d'empêchement à la Fugue et 29 Mesures d'encadrement intensif sont en cours d'analyse, donc ils vous seront envoyés lors du conseil d'administration du 27 mars 2024.

6.2 Analyse du processus de prévention du suicide au CCSMTL

Madame Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente un résumé du rapport d'analyse du processus de prévention du suicide pour notre établissement et répond aux questions des membres. Les aspects suivants sont abordés :

- Mise en contexte
- Faits saillants des résultats
- Recommandations

6.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027

Madame Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Résolution 2024-01-24-46

Entente de gestion et d'imputabilité 2023-2027

ATTENDU QU'en vertu de l'article 55 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2), l'établissement doit conclure une entente de gestion et d'imputabilité avec le ministre de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'entente de gestion et d'imputabilité est un document public.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'approuver l'entente de gestion et d'imputabilité entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2023-2024 ainsi que pour les années subséquentes jusqu'en 2027, sous réserve d'adaptation liée à la création de Santé Québec ;

- d'autoriser la signature de cette entente par monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général.

7. Comité de vérification – Suivi de la séance du 10 janvier 2024

7.1 Rapport du président

M. Nicolas Marchand, secrétaire du comité de vérification, présente son rapport.

7.2 Baux immobiliers

Résolution 2024-01-24-47

Baux immobiliers

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est SOUS-LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement de l'entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC ET CENTRE DE SERV. AMB. DE VERDUN Organisme Travail de Rue/Action Communautaire (TRAC)	400, rue de l'Église

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
PAVILLON PIERREFONDS (Excédentaire)	5100, avenue du Château-Pierrefonds

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
FOYER HONGROIS	2580, rue Saint-Jacques Ouest
FOYER DE GROUPE POUR JDA 1ère AVENUE	6936-6940, 1ère Avenue
ENTREPÔT DAL	5575, rue Hochelaga
FOYER DE GROUPE POUR JDA GODBOUT	9038-9040, rue de Godbout

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux fins des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
FOYER DE GROUPE POUR JDA MORGAN	1482, avenue Morgan
RAC JOGUES	6707-6711, rue Jogues
RAC DROLET 1 et 2	11735-11737, avenue Désy

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser la nouvelle entente, les renouvellements et les fins des ententes locatives, dont le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de sous-locateur et locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- D'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

7.3 Acquisition de l'immeuble situé au 1230, rue Allard, Verdun pour le foyer JDA de Verdun

Résolution 2024-01-24-48

Acquisition d'un immeuble situé au 1230, rue Allard, Verdun pour le foyer de groupe JDA de Verdun

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est locataire depuis 2013 de l'immeuble hébergeant le foyer de groupe JDA de Verdun sis au 1230, rue Allard, Verdun ;

ATTENDU QUE l'opportunité d'acquisition s'est présentée pour cet immeuble, car le propriétaire actuel a annoncé la vente de son immeuble ;

ATTENDU QUE cet immeuble sis au 1230, rue Allard à Verdun répond aux besoins des usagers du programme jeunesse et est en très bonne condition ;

ATTENDU QUE l'acquisition de cet immeuble permettra des économies annuelles de loyer de plus de 46 800 \$ et aussi de perdurer les services offerts du programme jeunesse pour garantir une stabilité pour nos usagers.

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été acceptée pour l'acquisition de cet immeuble au montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (980 000 \$);

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le président-directeur général de l'établissement de procéder à la signature de l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble sis au 1230, rue Allard à Verdun.

7.4 Acquisition de huit (8) immeubles de la Fondation DI-TSA de Montréal

Résolution 2024-01-24-49

Acquisition de huit (8) immeubles de la Fondation DI-TSA de Montréal

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est locataire de huit (8) immeubles appartenant à la Fondation DI-TSA de Montréal ;

ATTENDU QUE l'opportunité d'acquisition s'est présentée pour ces immeubles, car le propriétaire actuel a annoncé la vente de ses immeubles ;

ATTENDU QUE les huit (8) immeubles sont situés aux :

- 56, avenue Laurendeau, Montréal;
- 3800, rue Bélair, Montréal;
- 3840, Place Ménard, Montréal;
- 5591, rue des Roses, Montréal;
- 7551-7557, rue Jacques-Rousseau, Montréal;
- 10699, rue Audoin, Montréal;
- 10801, avenue Pelletier, Montréal;
- 12396, 5e Avenue, Montréal.

ATTENDU QUE ces immeubles répondent aux besoins des usagers du programme de la DI-TSA DP et sont en bonne condition ;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces immeubles permettra des économies annuelles de loyer de plus de 454 296 \$ et aussi de perdurer les services offerts du programme de la DI-TSA DP pour garantir une stabilité pour nos usagers.

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été acceptée pour l'acquisition des huit (8) immeubles ci-haut mentionnés, au montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (4 976 900 \$);

ATTENDU QUE sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser le président directeur général de l'établissement de procéder à la signature de l'acte notarié d'acquisition des huit (8) immeubles ci-haut mentionnés.

7.5 Planification du plan de conservation de l'équipement médical (PCEM-EM) 2024-2027 pour le CCSMTL

Résolution 2024-01-24-50

Planification du plan de conservation de l'équipement médical 2024-2027 (PCEM-EM) pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède annuellement à l'allocation des enveloppes récurrentes du plan de conservation de l'équipement et du mobilier – équipement médical (PCEM-EM).

ATTENDU QUE les directions (en cogestion médico-administrative) ont établi leurs priorités de manière à respecter la subvention annuelle accordée par le MSSS pour chacune des constituantes du CCSMTL en termes de remplacement de l'équipement médical.

ATTENDU QUE pour l'enveloppe récurrente du PCEM-EM, le CCSMTL a reçu l'information par le biais d'Actif+ que l'enveloppe du PCEM-EM serait de 7 218 444 \$ pour l'année 2024-2025.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2024-2027 pour chacun des établissements d'origine du CCSMTL.

8. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 12 janvier 2024

8.1 Rapport du président

M. Michael Udy, président du comité des ressources humaines, présente son rapport.

1. Retour sur l'expérience de la grève :

Les efforts de préparation déployés depuis le printemps par l'équipe des relations de travail et ses collaborateurs ont porté leurs fruits et grandement facilité le déroulement des 11 journées de grève du Front commun (6, 21, 22, 23 novembre et séquence du 8 au 14 décembre 2023) et les 8 journées de grève de la FIQ (8, 9, 23 et 24 novembre et séquence du 11 au 14 décembre 2023). Ces journées se sont passées sans incident majeur et sans jugement du tribunal administratif du travail (4 situations réglées en conciliation.)

L'équipe des relations de travail et ses collaborateurs se préparent activement à l'éventualité d'une grève générale illimitée et au déploiement du plan d'action de la production des horaires de travail sur une séquence 4 jours/3 jours en alternance, comme convenu par le CPNSSS avec le Front commun. Les négociations sont toujours en cours à ce sujet avec la FIQ.

2. L'état de situation des indicateurs RH :

Ces indicateurs clés donnent un portrait de l'état général de la main-d'œuvre du CIUSSS. Certains sont suivis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des cibles à atteindre sont identifiées chaque année.

Pour l'année en cours, il y a une légère amélioration des 4 indicateurs à la période 8. Les taux de temps supplémentaire et de main d'œuvre indépendante sont cependant plus élevés que l'an passé à la même période.

À noter que l'entrée en vigueur de la loi et du règlement limitant le recours aux services de la main-d'œuvre indépendante (MOI) aura un impact important sur la MOI. Plusieurs actions sont déjà en cours pour atteindre les cibles fixées par le MSSS dans les prochaines périodes.

Indicateur	Taux réel 2023 (p8)	Taux réel 2024 (p7)	Taux réel 2024 (p8)	Cible 2024
Temps supplémentaire	5.50%	6.22%	6.08%	4.12%
Assurance salaire	6.63%	6.53%	6.45%	6.59%
Présence au travail	89.8%	90.5%	90.6%	88.74%
Main-d'œuvre indépendante	5.33%	8.78%	8.75%	2.68%

La rétention du personnel dans l'organisation continue de s'améliorer. Le bilan des embauches et départs est toujours positif et encore meilleur qu'à la période précédente.

3. PL15 – impacts :

La Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace a été adoptée le 9 décembre 2023.

Rappel des grandes étapes à venir

- Hiver 2024 : Mise sur pied du comité de transition et élaboration du plan de transition
- Hiver 2024 : Nomination du président et chef de la direction de Santé Québec ET nomination du président et des membres du conseil d'administration de Santé Québec
- Hiver 2024 : Nomination de l'équipe de direction de Santé Québec
- Printemps 2024 : Début du transfert des effectifs du MSSS vers Santé Québec
- Automne 2024 : Intégration des établissements à Santé Québec

Création de Santé Québec

Le rôle de Santé Québec sera de s'occuper des opérations et de la performance des activités du réseau afin d'assurer la satisfaction des usagers et usagères. Santé Québec deviendra une société d'État assurant prévisibilité, accessibilité, efficacité et pérennité du réseau, au-delà des gouvernements en place.

Changements pour le personnel (connus en décembre 2023)

Les catégories de personnel seront modifiées en fonction leurs communautés d'intérêts, leur expertise et les particularités des titres d'emploi présents dans le RSSS. Concrètement, cette modification de la loi 30 a pour effet de faire passer le nombre de catégories de personnel de quatre à six par employeur et, conséquemment à terme, à six conventions collectives locales.

- Catégorie 1 : La catégorie du personnel en soins infirmiers.
- Catégorie 2 : La catégorie du personnel de soutien opérationnel et de métiers.
- Catégorie 3 : La catégorie du personnel d'assistance aux soins cliniques.
- Catégorie 4 : La catégorie du personnel de soutien de nature administrative.
- Catégorie 5 : La catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux.
- Catégorie 6 : La catégorie des techniciens et des professionnels de soutien spécialisé et en soins cardiorespiratoires.

4. Suivi sur la transformation de la gestion des ressources humaines :

Depuis la rencontre du comité de novembre dernier, les équipes de la DRH ont accompli plusieurs réalisations dans le cadre de la transformation de la gestion des ressources humaines. Un accent est mis sur deux projets en particulier, soit le déploiement de la plateforme Évolia (application de gestion des horaires) et octopus.

Les retombées de l'implantation de l'application Évolia se font sentir et une bonne adhésion du personnel et des gestionnaires est constatée, comblant ainsi plusieurs quarts de travail qui normalement, seraient restés à découvert.

En ce qui concerne Octopus, le déploiement de cette billetterie pour toutes les demandes des employés au guichet RH constitue une importante phase du projet d'intégration de cette application à la DRH. Certains premiers indicateurs de performance émergent et pourront soutenir l'amélioration continue des processus RH au cours des prochains mois.

5. Suivi de la campagne de recrutement automne 2023 :

Une 2^e campagne de visibilité et recrutement a été réalisée à l'automne dernier.

Objectif de recrutement : mettre de l'avant les principaux titres d'emploi utilisés en MOI.

C'est 722 offres d'emploi conditionnelles qui ont été réalisées, soit une augmentation de 52 % comparativement à la même période l'an dernier

6. Plan d'action du retrait de la MOI :

Le CCSMTL s'est doté d'une structure de gouvernance et d'un plan d'action pour atteindre l'objectif « zéro MOI » au 20 octobre prochain. Des cibles de réduction ont été identifiées et planifiées dans le calendrier. Le démarrage des actions est planifié en janvier 2024.

Une approche décentralisée avec le soutien de répondants dans chacune des directions a été préconisée. Une équipe dédiée est aussi mise en place à la DRH afin de faciliter et accélérer le recrutement des ressources provenant des agences de placement.

7. Reconnaissance organisationnelle avec processus rehaussé :

Le programme de reconnaissance des années de service et des départs à la retraite a été révisé à la suite d'une réflexion post-pandémie. En plus des recherches en lien avec les meilleures pratiques en matière de reconnaissance, un sondage en juillet 2021 a permis de comprendre les besoins des employés et gestionnaires.

Les objectifs du nouveau programme incluent l'actualisation de ce dernier en fonction des besoins et meilleures pratiques, une reconnaissance proactive et en temps réel, la rétention et l'attraction du personnel, et finalement, la pérennisation des activités de reconnaissance.

À partir de février 2024, un nouveau processus sera lancé, avec des courriels automatisés aux gestionnaires avant les anniversaires d'embauche, et une boîte à outils bonifiée sur l'extranet pour partager les bonnes pratiques en matière de reconnaissance des années de service.

À partir du 1^{er} avril 2024, en plus des actions de reconnaissance de base, des cartes cadeaux pour les années clés ainsi que pour les départs à la retraite seront disponibles. Une requête Octopus facilitera la distribution des cartes, rendant le processus plus efficace. La création d'un évènement organisationnel sera aussi à l'étude.

8. Campagne de sensibilisation et de prendre soin (Prévention de la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel) :

Depuis octobre 2021, les employeurs sont légalement tenus de protéger leurs employés contre la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, conformément à l'article 51, paragraphe 16 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Cette obligation implique la mise en place de mesures de protection, d'accompagnement, ainsi que la sensibilisation et la formation du personnel et des gestionnaires.

La diffusion d'une politique et d'une procédure claires établissant les mécanismes de prévention, de dénonciation et d'action est cruciale. Le CCSMTL a diffusé sa politique et sa procédure le 28 novembre 2023.

À la suite de cette diffusion, une campagne de sensibilisation à la violence conjugale et familiale a été lancée, avec des activités prévues jusqu'en juin 2024.

9. Le portrait du respect des différentes lois visant les RH applicables au CIUSSS :

Chaque année, un questionnaire à la haute direction permet d'affirmer la conformité des pratiques, notamment en ce qui concerne les différents aspects de la gestion des ressources humaines. Toute dérogation à une directive, une norme ou un règlement doit y être déclarée. Également, toute dérogation doit faire l'objet d'une stratégie corrective. Les auditeurs responsables de l'exercice de vérification font un suivi annuel sur les situations déclarées et corrigées.

Pour l'année se terminant au 31 mars 2023, la DRHCAJ a précisé, par le biais du questionnaire de la haute direction, une seule pratique en matière de gestion des ressources humaines. Celle-ci concerne les honoraires versés à des médecins pour des tâches administratives. Cette pratique est cependant celle répandue dans le réseau de la santé depuis plusieurs années.

10. Varias : adoption du procès-verbal de la rencontre du 22-11-23, et validation du plan de travail et du tableau de suivi

Le plan de travail sera à reconfirmer à la prochaine rencontre.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 19 janvier 2024

9.1 Rapport de la présidente

M^{me} Jennifer Dahak, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, fait son rapport.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

2. Nouveau mandat et plan de travail 2023-2024 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son plan de travail 2023-2024, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 12 avril 2023. Prochaine révision : avril 2026.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* : révision approuvée par le conseil d'administration du 20 septembre 2023. Prochaine révision : septembre 2026.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

3. Loi 15 – Réflexion sur la transition

Le comité de gouvernance et d'éthique a reçu toutes les informations entourant la *Loi 15 visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*. Une présentation sera faite aux membres du conseil d'administration (CA) lors de la prochaine séance plénière du 24 janvier. L'objectif est de bien expliquer les changements à venir, notamment sur l'implication du CA actuel vers la transition au conseil d'administration d'établissement (CAE).

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le vendredi 23 février 2024.

10. Adoption de résolutions en bloc

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions inscrites à la section « *Résolutions en bloc* ».

10.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023

Résolution 2024-01-24-51

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 22 novembre 2023, tel que rédigé.

10.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2023

Résolution 2024-01-24-52

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 décembre 2023, tel que rédigé.

10.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 janvier 2024

Résolution 2024-01-24-53

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 10 janvier 2024, tel que rédigé.

10.4. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

10.4.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2024-01-24-01 et 2024-01-24-11**. (Voir annexe 1).

10.4.2 Renouvellements et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements et modifications de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros **2024-01-24-12 et 2024-01-24-23**. (Voir annexe 1).

10.4.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nomination dont les résolutions se situent entre les numéros **2024-01-24-24 et 2024-01-24-31** (Voir annexe 1).

10.4.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2024-01-24-32 et 2024-01-24-38**. (Voir annexe 1).

10.4.5 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros **2024-01-24-39 et 2024-01-24-44**. (Voir annexe 1).

10.4.6 Stages

Résolution 2024-01-24-45

Nomination(s) – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage
Tutorat de perfectionnement	Docteur	Cuchurean	Paul	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Première ligne	Hôpital de Verdun	Entre le 2023-12-13 et le 2024-09-08
Stage d'adaptation	Docteure	Del Gallo	Murielle	Résident hors cadre non rémunéré	Gériatrie	Service de médecine de famille en soins aux personnes âgées	Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Du 2024-01-08 au 2024-04-07
Stage d'évaluation	Docteure	Nabhan	Linda	Résident hors cadre non rémunéré	Imagerie médicale	Radiologie diagnostique	Hôpital de Verdun Hôpital Notre-Dame	Du 2024-01-08 au 2024-04-07
Stage d'évaluation	Docteur	Saab	Alain	Résident hors cadre non rémunéré	Obstétrique et gynécologie	N/A	Hôpital de Verdun GMF-U Notre-Dame	Du 2024-05-06 au 2024-08-04

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du médecin inscrit au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

10.5 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2024-01-24-54

Nominations et fins de mandat de chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation du directeur par intérim des services professionnels et des affaires médicales universitaires ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lors de ses réunions du 6 décembre 2023 et du 10 janvier 2024, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE/ADJOINT – NOMINATIONS

- Dre Laurence Normand-Rivest à titre de Cheffe adjointe et cheffe de service de l'hébergement du secteur SOV par intérim, à partir du 2 octobre 2023
- Dre Marie-Laurence Monast à titre de Cheffe de service du CHSLD de St-Henri par intérim, à partir du 2 octobre 2023
- Dre Bruna Schiavon à titre de Co-Cheffe du service cliniques jeunesse, à partir du 24 octobre 2023
- Dre Claudine Gauthier à titre de Co-Cheffe du service cliniques jeunesse, à partir du 24 octobre 2023
- Dr Amar Boudjerida, Chef adjoint du département de médecine d'urgence – Hôpital Notre-Dame (HND), à partir du 1^{er} mars 2024

CHEFS DE SERVICE/ADJOINT – FINS DE MANDAT

- Dre Catherine Richer à titre de Cheffe adjointe et cheffe de service de l'hébergement du secteur SOV, à partir du 1^{er} octobre 2023

- Dre Stéphanie Fortin, Cheffe adjointe du département de médecine d'urgence – HND, à partir du 29 février 2024

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service/adjoint du CCSMTL.

10.6 Règlements généraux du département de chirurgie

Résolution 2024-01-24-55

Règlements généraux du département de chirurgie

ATTENDU QUE chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

ATTENDU QUE les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

ATTENDU QUE l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

ATTENDU la recommandation du directeur des services professionnels et des affaires médicales universitaires par intérim ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les règlements généraux du département de chirurgie du CCSMTL.

10.7 Enseignement universitaire et recherche

10.7.1 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

Résolution 2024-01-24-56

Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du RSSS, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche ;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité ;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.) ;

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2022). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

³ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement ;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle ;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation ;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche ;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications ;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS ou le tutoriel de l'EPTC2.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- André-Anne Parent, chercheure régulière ;

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ (IUJD)

- Marie-Claude Guay, chercheure régulière

PERSONNES EXTERNES NON-AFFILIÉES À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Nathalie Houlfort, professeure au département de psychologie, UQAM

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL (CRIUGM)

- Amanpreet Badwhar, chercheure régulière

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- Lara Gautier, chercheure régulière ;

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ (IUJD)

- Vanessa Lecompte, chercheure régulière

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES DE MONTRÉAL (IUD)

- Vincent Wagner, chercheur régulier.

10.7.2 Nomination d'un nouveau membre au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)

Résolution 2024-01-24-57

Nomination d'un nouveau membre au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

⁴ FRQ (2022) Politique sur la conduite responsable en recherche, FRQ (2008) Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP) relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE la personne, ci-après nommée, démontre un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détient l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper la fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer comme membre du comité pour une période de 2 ans la personne suivante, soit du 24 janvier 2024 au 24 janvier 2026 :

- Dre Camille Fournier-Farley à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (recherche biomédicale).

10.7.3 Nominations et renouvellement de mandats de membres du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)

Résolution 2024-01-24-58

Nominations et renouvellement de mandats de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER DIS relève directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité arrive à échéance ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des membres suivants pour une période de 2 ans, soit du 24 janvier 2024 au 24 janvier 2026 :

- Madame Lucie Germain, à titre de membre régulier spécialisé en éthique ;
- Monsieur Michel Fournier, à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (recherche) ;

- Monsieur Pascal Minville, à titre de membre substitut non affilié à l'établissement représentant la collectivité.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour une période de deux ans, soit du 24 janvier 2024 au 24 janvier 2026 :

- Monsieur Kevin Dorion, membre régulier non affilié à l'établissement représentant la collectivité;
- Madame Peguy Flore Pierre, membre régulier non affilié à l'établissement représentant la collectivité ;
- Monsieur Maimex Gaudette, membre substitut régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche (santé publique, LGBTQ+).

10.7.4 Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)

Résolution 2024-01-24-59

Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER JED relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de trois membres de ce comité arrive à échéance ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat du membre suivant, pour une période de 2 ans, soit du 24 janvier 2024 au 24 janvier 2026 :

- Madame Mariana Nunes, membre substitut non affilié à l'établissement représentant la collectivité.

10.8 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance-maladie du Québec – Mise à jour

Résolution 2024-01-24-60

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la RAMQ ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
08004 16255		Institut universitaire de gériatrie de Montréal CHSLD Alfred-Desrochers	DUPUIS	KATHERINE
04244 12555 15795 15645 16525 06774 12965		Centre d'hébergement Champlain Centre d'hébergement de Verdun Centre d'hébergement Réal-Morel Centre d'hébergement Louis-Riel Centre d'hébergement Yvon-Brunet Centre d'hébergement de Saint-Henri Centre d'hébergement des Seigneurs	NORMAND-RIVEST	LAURENCE

Résolution 2024-01-24-61

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la RAMQ ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Toutes les installations du CIUSSS	POIRIER	DIANE
04244 12555 15795 15645 16525 06774 12965		Centre d'hébergement Champlain Centre d'hébergement de Verdun Centre d'hébergement Réal-Morel Centre d'hébergement Louis-Riel Centre d'hébergement Yvon-Brunet Centre d'hébergement de Saint-Henri Centre d'hébergement des Seigneurs	RICHER	CATHERINE

10.9 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement (Trimestre octobre à décembre 2023)

Un suivi du nombre de mises sous garde en établissement est présenté pour le trimestre octobre à décembre 2023.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'utilisateur de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigilance doit être exercée sur le recours à ces mesures.

10.10 Règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents

Résolution 2024-01-24-62

Règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents

ATTENDU QUE le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* établi par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* s'applique aux résidents ;

ATTENDU QUE les résidents ne sont pas membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

ATTENDU QUE par l'application de l'article 46(3), de l'article 48 alinéa 2 ou de l'article 52(4) de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le médecin examinateur ou le comité de révision, selon le cas, doit acheminer la plainte vers l'autorité déterminée par règlement pris par le gouvernement en vertu de l'article 506(2) de cette loi s'il estime qu'elle soulève des questions d'ordre disciplinaire ;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a pas, à ce jour, adopté de règlement déterminant l'autorité vers laquelle une telle plainte doit être acheminée ;

ATTENDU QUE le plan d'organisation du CCSMTL prévoit la constitution du comité de traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents et les moniteurs ;

ATTENDU QUE l'Entente intervenue entre la Fédération des médecins résidents du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux lie le CCSMTL ;

ATTENDU QUE les moniteurs qui effectuent un stage clinique au sein du CCSMTL bénéficient de certains droits prévus à cette entente, en conformité avec l'article 1.04 de celle-ci ;

ATTENDU QUE les personnes suivantes ont été consultées par le bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services dans le cadre de l'élaboration du *Règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents* :

- Dr Viet Nguyen, médecin examinateur coordonnateur ;
- M. André Lemieux, président du comité de révision ;
- Dre Diane Poirier, directrice des services professionnels et des affaires médicales universitaires ;
- Mme Frédérique Laurier, directrice adjointe, Enseignement, UETMI et diffusion des connaissances ;
- Dr Olivier Farmer, président du CMDP ;
- Directeurs locaux de programme et Directeurs locaux à l'enseignement du CCSMTL ;
- Dr François Girard, vice-doyen aux études médicales postdoctorales, Faculté de médecine, Université de Montréal ;
- Mme Marie Galibois, directrice du bureau des études médicales postdoctorales, Faculté de médecine, Université de Montréal.

ATTENDU QUE ce règlement est un nouveau règlement ;

ATTENDU QUE le comité de vigilance et de la qualité recommande l'adoption de ce règlement ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le *Règlement sur le traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents*. Ce règlement entre en vigueur le 24 janvier 2024.

10.11 Politique de déplacement des usagers (PDU)

Résolution 2024-01-24-63

Politique de déplacement des usagers (PDU)

ATTENDU les nouvelles orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière de transport alternatif et de déplacement des usagers.

ATTENDU QUE la direction approvisionnement et logistique (DAL) n'avait pas de politique, mais une offre de service communiquée sur l'intranet. L'offre de service a été intégrée dans la politique de déplacement des usagers en y intégrant des stratégies de transport alternatif dans le respect du cadre légal et réglementaire.

ATTENDU QUE la politique de déplacement des usagers permet d'établir des balises d'encadrement du transport, de responsabilités des différents acteurs impliqués et finalement d'orienter les services demandeurs vers le mode de transport le plus adapté et le plus économique, compte tenu de l'état de santé de l'utilisateur et de sa condition psychosociale.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la *Politique de déplacement des usagers (PDU)* qui entrera en vigueur le 24 janvier 2024.

10.12 Politique Gestion intégrée de la santé globale au travail – Révision

Résolution 2024-01-24-64

Politique Gestion intégrée de la santé globale au travail – Révision

ATTENDU QUE la politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail adoptée par le conseil d'administration le 14 juin 2017 a été renommée Politique Gestion intégrée de la santé globale au travail et doit être révisée.

ATTENDU QUE le conseil d'administration prend en considération la politique encadrant la santé et la sécurité au travail selon les exigences ministérielles du *Plan d'action national en prévention des risques en milieu de travail et promotion de la santé globale*.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la version révisée de la politique de gestion intégrée de la santé globale au travail. Cette politique entre en vigueur le 24 janvier 2024. Brunet / Iadurantaye

11. Rapports annuels d'activités 2022-2023

11.1 Évaluation de l'application des mesures de contrôle au CCSMTL

Résolution 2024-01-24-65

Rapport annuel 2022-2023 « Évaluation de l'application des mesures de contrôle au CCSMTL »

ATTENDU QUE l'article 118.1 encadrant les mesures de contrôle dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2)* stipule que:

« Tout établissement doit adopter un protocole d'application de ces mesures en tenant compte des orientations ministérielles, le diffuser auprès de ses usagers et procéder à une évaluation annuelle de l'application de ces mesures. »

ATTENDU QU'un des principes directeurs du Protocole Application des mesures de contrôle du CCSMTL stipule que:

« L'utilisation des substances chimiques, de la contention et de l'isolement à titre de mesure de contrôle doit faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi de la part du conseil d'administration de chacun des établissements. »

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2022-2023 « Évaluation de l'application des mesures de contrôle au CCSMTL ».

12. Dossiers cliniques

12.1 Présentation sur la recherche-action l'Humain au quotidien : l'expertise indispensable des infirmières dans la promotion et la dispensation de soins humanistes aux personnes âgées : une intervention de pratique réflexive pour mieux soigner

M^{me} Odette Roy, chercheuse autonome et professionnelle de recherche pour la Chaire de recherche Marguerite-d'Youville d'interventions humanistes en soins infirmiers de l'Université de Montréal, accompagnée de plusieurs collaboratrices au projet, présente les principaux éléments de la recherche-action l'Humain au quotidien.

Issu d'une collaboration entre des milieux de soins et une chaire de recherche, L'Humain au quotidien est un projet de recherche-action novateur visant à accroître la dispensation de soins humanistes auprès des aînés au moyen d'une intervention de pratique réflexive, l'HumaniSoins. Cette présentation retrace les origines du projet jusqu'à son déploiement.

M^{me} Micheline Ulrich remercie les présentatrices et les encourage à poursuivre dans cet excellent projet alliant la clinique, la formation, la gestion et la recherche.

13. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

14. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 20 mars 2024, à 17 h .

15. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

16. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 24 janvier 2024 à 19 h 15.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire